Relevé des Infractions Sportives des Compétitions Régionales n°18

Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

Cachan le, jeudi 22 mai 2025

Saison sportive : 2024/2025

Championnat pré-national senior féminin

Poule B :

- Dossier n°161 : PFBR087 - **SAINT-CLOUD PARIS SF 3** / VOLLEY 6 du samedi 17/05/2025 :
  - Absence du marqueur.

Championnat régional senior féminin

Poule C :

- Dossier n°162 : RFCR086 - COURBEVOIE SPORTS 2 / JEANNE D'ARC DE ROSNY du samedi 17/05/2025 :
  - L'entraineur de l'équipe **JEANNE D'ARC DE ROSNY**, Mme ETTAYFI IKRAM, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 2250939 : a été sanctionnée d'un avertissement (Carton Jaune).

Poule D :

- Dossier n°163 : RFDR089 - AS ELAN CHEVILLY-LARUE / PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB du samedi 17/05/2025 :
  - La joueuse de l'équipe **AS ELAN CHEVILLY-LARUE**, Mme CELSO SANDRA, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1804440 : a été sanctionnée d'un avertissement (Carton Jaune).

Championnat régional senior masculin

Poule D :

- Dossier n°164 : RMDR088 - ISLE ADAM F. V. O. 2 / VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 2 du dimanche 18/05/2025 :
  - Le joueur de l'équipe **ISLE ADAM F. V. O. 2**, M. TABORD ETHAN, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2605815 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Poule E :

- Dossier n°165 : RMER088 - SOCIETE VB FRANCONVILLE / AS ELAN CHEVILLY-LARUE du dimanche 18/05/2025 :
  - L'équipe **AS ELAN CHEVILLY-LARUE** ne s'est pas déplacée.

Tournoi pour accessions supplémentaires du championnat « Accession Régionale »

Senior Masculin : Tour 1 – Poule A du dimanche 18/05/2025

- Dossier n°166 : IMA001 - AS. SP. CULT. DUNOIS 2 / VOLLEY-BALL BOIS D'ARCY 2
  IMA003 - AS. SP. CULT. DUNOIS 2 / VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET 2
  IMA005 - AS. SP. CULT. DUNOIS 2 / ACBB 4
  - Le GSA de **AS. SP. CULT. DUNOIS** a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

Championnats Régionaux « Jeunes »

Finales du Championnat Régional « ARGENT » M15 Féminin :

- Dossier n°167 : Tour 1 du 17/05/2025 – Poule « A » à Boulogne-Billancourt.
  - L'équipe **PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB** ne s'est pas déplacée.

Championnat Régional « Bronze » M18 Féminin :

- Dossier n°168 : FBR045 - V.B. CLUB ERMONT 2 / PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 1 du samedi 17/05/2025 :
  - L'équipe **V.B. CLUB ERMONT 2** ne s'est pas présentée.

Championnat Régional « Bronze » M18 Masculin :

- Dossier n°169 : MBR038 - CHOISY LE ROI VOLLEY-BALL / COULOMMIERS BRIE VOLLEY du dimanche 27/04/2025 :
  - L'équipe **COULOMMIERS BRIE VOLLEY** ne s'est pas déplacée.

❖ **Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.**

❖ **Conformément à l'article 24.2 du RGES : Pour qu'une réclamation de sanction de Terrain soit reconnue valable sur la forme il faut :**

- Qu'elle soit confirmée auprès de la Commission Sportive référente, par courriel avec AR, dans les quarante-huit heures (48h) qui suit la rencontre concernée.

- Que cette confirmation soit effectuée par l'intéressé ou son représentant légal.

- Que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la Commission de Discipline concernée d'envisager l'étude de la réclamation.

Seule la réclamation de sanction de Terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la commission de discipline concernée.